



Donation entre époux avant divorce

Par **Nico74**, le **27/04/2015** à **12:03**

Bonjour,

Je suis actuellement marié (sans contrat de mariage), nous sommes propriétaires de notre résidence principale et d'un studio que nous louons.

Nous sommes sur le point de divorcer. Nous avons convenu de vendre notre résidence principale et de nous partager le montant de la vente.

Concernant le studio, son estimation actuelle (55000€) est inférieure au solde du crédit en cours sur ce studio (59000€).

je souhaite conserver ce studio et mon épouse est d'accord pour me céder gratuitement sa part.

Cela est-il possible ? Quels sont les taxes et frais à payer dans ce cas ?

merci d'avance !